

# Cinéma belge: Netflix devrait plus contribuer

Publié le 31/01/2022 à 06:00

Le secteur du cinéma s'est accordé autour d'une proposition visant à faire contribuer davantage les plus gros acteurs avec un taux maximal porté à 15 %. La balle est dans le camp du monde politique.

Article réservé aux abonnés



«Il faut réorienter notre industrie du cinéma vers la production de films majoritairement belges», estime l'Union des producteurs francophones de films (UPFF). - Mathieu Golinvaux.



**Info « Le Soir »** - Journaliste au service Economie

Par [Jean-François Munster](#)

Pour la première fois cette année, Netflix, Disney+ et les autres vont contribuer au financement de la production audiovisuelle en Fédération Wallonie Bruxelles. Entré en vigueur il y a un an, le nouveau décret SMA

(Services médias audiovisuels) qui impose cette obligation ne fait en effet plus de distinction entre éditeurs nationaux et étrangers, linéaires ou non linéaires. Tout le monde est logé à la même enseigne. À partir du moment où ils ciblent commercialement le marché belge francophone, ils doivent consacrer un pourcentage de leur chiffre d'affaires à des films ou séries locaux, soit sous la forme de coproduction ou de préachat, soit sous la forme d'un versement au Centre du cinéma, l'organe public de soutien à la création cinématographique. Une petite vingtaine d'éditeurs se rajoutent ainsi à la liste des contributeurs : Netflix, Disney+, Google/Youtube, Apple TV Plus, TF1, C8, 13ème rue...

Le montant de leur contribution est proportionnel au chiffre d'affaires réalisé en Communauté française avec un taux maximum de 2,2 % lorsque ce chiffre est supérieur à 20 millions d'euros. Combien d'argent ces nouveaux acteurs vont-ils devoir déboursier ? Impossible à ce stade de le savoir. Ils ont jusqu'au 15 février pour divulguer leur chiffre d'affaires 2021. Mais il est probable que les plus gros d'entre eux devront davantage ouvrir leur portefeuille à partir de 2023...

**À lire aussi** [Comment faire un film en Belgique](#)

Alors que le nouveau décret – qui transpose une directive européenne – a seulement un an, il est en effet déjà question de revoir à la hausse les pourcentages de contribution. Et ce, à la demande expresse du secteur de la culture qui estime que les taux retenus par le gouvernement sont beaucoup trop bas en regard de ceux choisis en France (20 % mais avec une base de calcul différente). Lors de l'adoption du texte, le conseil de la Culture s'était fendu d'un communiqué déplorant la faiblesse des taux « sachant que ces entreprises échappent déjà largement à la fiscalité belge » et regrettant « qu'une opportunité exceptionnelle d'augmenter le financement pour la création et la production indépendantes européennes soit ainsi négligée ». « L'audiovisuel français va recevoir une montagne d'argent de ces plateformes – (NDLR : on parle de 300 millions d'euros supplémentaires), explique Jean-Yves Roubin, président de l'UPFF (Union des producteurs francophones de films). Vu la porosité culturelle,

économique... de la frontière entre la France et la Belgique, le risque est grand de voir tous nos talents – réalisateurs, scénaristes... – partir travailler là-bas ».

## **Exercice délicat**

A l'époque, la ministre des médias Bénédicte Linard s'était engagée à rouvrir rapidement la discussion sur les taux de contribution dans le cadre d'un groupe de travail réunissant tous les acteurs impliqués dans le cinéma (producteurs, scénaristes, réalisateurs, éditeurs, distributeurs...). L'exercice était délicat puisque ces taux doivent s'appliquer de manière indifférenciée aux éditeurs/distributeurs locaux (Voo/BeTV, Proximus, Orange) et extérieurs (Netflix...) et qu'il fallait donc veiller à ne pas pénaliser les premiers. Une position commune a néanmoins pu être trouvée au sein de ce groupe de travail à la mi-décembre. Elle est actuellement soumise au collège d'avis du CSA. Ensuite, la balle sera dans le camp du politique. La ministre des Médias reviendra devant le gouvernement avec une proposition, indique-t-on au cabinet Linard.

Que contient l'accord ? Celui-ci est toujours confidentiel mais nous avons pu en obtenir les grandes lignes. Les acteurs du monde du cinéma proposent de faire contribuer davantage les plus gros joueurs, en ne plafonnant plus la contribution à 2,2 % maximum au-delà de 20 millions d'euros de chiffre d'affaires. Des paliers supplémentaires sont rajoutés, avec un taux maximum désormais fixé à 15 % – on n'est plus très loin de la France – pour les éditeurs qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 120 millions. Difficile de savoir à ce stade quel pourcentage s'appliquera à Netflix puisqu'on ne connaît pas son chiffre d'affaires en Communauté française mais avec un million d'abonnés supposé en Belgique, il est certainement concerné par les nouveaux paliers. Cette formule a l'avantage de ne pas pénaliser les acteurs historiques locaux qui ne devront pas augmenter leur contribution. C'est ce qui nous a été confirmé chez BeTV.

## **Politique de fléchage**

L'autre grande nouveauté est le « fléchage ». Il s'agit d'un mécanisme visant à diriger l'argent vers des productions d'initiative belge francophone, dites majoritaires (et non des coproductions étrangères). Il est proposé d'obliger les éditeurs à investir au minimum 30 % du montant dans ce type de production avec des incitants à la clé s'ils vont au-delà (chaque euro dépensé sera majoré). Cette obligation ne devrait pas être respectée immédiatement. Les éditeurs auraient 3 à 5 ans pour atteindre cet objectif de 30 %.

« Nous sommes à un momentum avec cette arrivée massive d'argent, la renégociation du contrat de gestion de la RTBF et le rachat de RTL par Rossel/DPG, réagit François Touwaide, administrateur de l'UPFF. Il faut profiter de la conjonction de tous ces événements pour réorienter notre industrie du cinéma vers la production de films majoritairement belges. Si on échoue, on risque de perdre tout le côté créatif et de ne plus être que des exécutants travaillant pour le compte de productions françaises, allemandes, italiennes... venues chercher l'argent du tax shelter (incitant fiscal visant à soutenir l'industrie du cinéma). On ne fera plus que tourner des films pour les autres ».

**À lire aussi** [Le bilan du cinéma belge 2020 en chiffres](#)

C'est la raison pour laquelle Jean-Yves Roubin estime qu'il faut aussi en parallèle refinancer la Commission de sélection des films (aide à la création) qui a perdu 8 % de ses moyens en 10 ans. « Il faut deux millions d'euros supplémentaires. C'est nécessaire pour faire éclore et développer les talents dont notre secteur aura besoin ». Il demande aussi l'ouverture du fonds série de la RTBF aux autres acteurs du marché. Pour les responsables de l'UPFF, le moment est venu de faire des plateformes « des alliées » plutôt que des ennemies. « Il faut les accompagner sur le marché, les aider à trouver les bons partenaires locaux... Elles nous permettront de développer des œuvres de qualité et de les faire connaître dans le monde entier. C'est une opportunité incroyable. Il faut la saisir ».